

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1899**

commune (s) : Lyon 9° - Lyon 4°

objet : Pont Schuman - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale du projet concernant la construction d'un nouveau pont sur la Saône et le réaménagement du quai Gillet, du quai Gare d'Eau et de l'avenue Birmingham - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010

Décision n° B-2010-1899

commune (s) : Lyon 9° - Lyon 4°

objet : **Pont Schuman - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale du projet concernant la construction d'un nouveau pont sur la Saône et le réaménagement du quai Gillet, du quai Gare d'Eau et de l'avenue Birmingham - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les projets suivants, portés par différents services de la Communauté urbaine, sont programmés sur le secteur :

- le pont Schuman (direction des grands projets),
- le projet d'aménagement du quai Gillet, de l'avenue Birmingham et de la rue du quai de la Gare d'Eau (direction des grands projets),
- la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse (direction de la voirie),
- le projet rives de Saône, aménagement du bas-port quai Gillet (délégation générale au développement urbain).

Le présent dossier concerne le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les différents domaines que recouvre la réalisation concomitante de plusieurs projets complexes dans un même site contraint.

Les missions du titulaire seront notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale des projets et des travaux : assistance au pilotage stratégique et opérationnel à toutes les étapes des projets, à la coordination des maîtres d'œuvre et des entreprises, à la préparation des dossiers de communication, de consultation, expertises dans les domaines géotechnique, hydraulique, déplacement, ouvrage d'art, voirie et réseaux divers (VRD), environnement, etc.

Le marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 années et comportant un montant minimum de commandes de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, et un montant maximum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC.

La consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 octobre 2010, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Ingedia/Algoe.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale du projet relatif à la construction d'un nouveau pont sur la Saône et le réaménagement du quai Gillet, du quai Gare d'Eau et de l'avenue de Birmingham à Lyon 9° et 4°, et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Ingedia/Algoe, pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC, et maximum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0934, le 6 juillet 2009, pour la somme de 13 400 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 203 100 - fonction 824 - opération n° 0934

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.